

**République Française**  
**Arrondissement de NEUFCHATEAU**  
**Département des Vosges**

**COMMUNE DE DARNEY**

**PROCÈS VERBAL**

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Du 17 avril 2026**

Étaient présents : M. Yves DESVERNES -Mme Nicole DELAVILLE – Mme Petra LAURAIN-M. Régis BELGERI — Mme Nathalie JACOTEZ -Mme Karen PEUREUX – Mme Aurélie DEMORY –M. Ryszard ZARNOWSKI - M. Jean-Marc BOUSCHBACHER – Mme Cécile MICHAUX - M. Pascal FERRARD - Mme Yasmine AKSU - M. Christophe DEMARQUE

Absents excusés :

M. Anthony SCHIARATURA

M. Thibault HEINTZ pouvoir à M. Jean-Marc BOUSCHBACHER

Date de la convocation le 10 avril 2026

Début du conseil : 20 h 03

**ORDRE DU JOUR**

Désignation du secrétaire de séance

Approbation du dernier procès-verbal

1- Désignation des membres représentant la Commune à diverses structures

2 - Finances : vote des taux de fiscalité

3 - Personnel : Ouverture d'un poste (*agent administratif*)

4 - Subvention voyage scolaire

5 - Electrification rurale : rénovation éclairage public

6 - Cimetière : tarifs

7 - Demande subvention voirie : Département

8 - O.N.F : Coupe bois 2026

**DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Yasmine AKSU est désignée secrétaire de séance.

**APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 27 mars 2026 est approuvé à l'unanimité.

**1- Désignation des membres représentant la Commune à diverses structures** (délibération n° 2026.04.17/01- délibération n° 2024.04.17/02 – délibération n° 226.04.17/03)

Monsieur le Maire indique qu'il y a lieu de désigner les représentants de la commune :

- au Conseil d'Administration de l'IME L'Eau Vive, Monsieur le Maire étant d'office "président"

A l'unanimité, le Conseil désigne M. Jean-Marc BOUSCHBACHER, Mme Nicole DELAVILLE, Mme Karen PEUREUX, M Régis BELGERI, Mme Pétra LAURAIN.

- à La CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) :

Elle intervient dans le cadre de l'intercommunalité. Son rôle principal est d'évaluer les charges financières transférées lorsqu'une commune lui confie une compétence (ex : écoles...)

A l'unanimité, le Conseil, désigne Monsieur Yves DESVERNES.

- Correspondant défense :

Darney étant le chef-lieu, le correspondant défense assure le lien avec l'armée notamment en ce qui concerne la situation actuelle et les rappels importants.

Le Conseil, à l'unanimité désigne Monsieur Régis BELGERI.

## **2 – Finances : vote des taux de fiscalité** (délibération n° 2026.04.17/02)

Monsieur le Maire distribue l'état récapitulatif des taux appliqués les années précédentes.

Après concertation, le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2026.

## **3 - Personnel : Ouverture d'un poste (agent administratif)** (délibération n° 2026.0417/03)

Un agent va partir en retraite progressive d'activité à 50% à compter du 1<sup>er</sup> juin. Il est proposé d'ouvrir un poste en raison d'un accroissement d'activité, sous la forme d'un CDD d'un an. Les qualifications demandées sont le secrétariat et l'accueil.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la création de ce nouveau poste.

## **4 - Subvention voyage scolaire** (délibération n° 2026.0417/04)

Demande de participation au voyage scolaire pour deux élèves darnéens scolarisés à l'école primaire de Monthureux-sur-Saône.

Une subvention de 50 € par enfant est proposée.

Les conseillers municipaux approuvent par 13 pour et 1 abstention.

Les montants seront versés sur justificatif de la participation effective à cette sortie.

## **5 - Electrification rurale : rénovation éclairage public** (délibération n° 2026.04.17/05)

L'extinction de l'éclairage public est mise en place de 00 h à 6 h afin de réduire les consommations électriques. Avec les économies réalisées la commune veut entreprendre la rénovation de l'éclairage public par la pose de leds. C'est dans cette optique que l'armoire électrique située derrière l'église a déjà été changée.

La rénovation de l'armoire située au champ de foire est prévue. Elle concerne les rues Stanislas, Humblot, Lecomte, ainsi que l'impasse de l'Eléphant.

Le coût total du projet porté par le SDEV s'élève à 62.900 €. Après déduction des subventions, la part restant à la charge de la commune serait de 20.000 €.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus.

Il est demandé, en période hivernale, d'avancer la remise en service de l'éclairage public à 5 h 30.

Monsieur le Maire se porte favorable à cette idée.

## **6 – Cimetière : tarifs** (délibération n° 2026.04.17/06)

Monsieur le Maire indique que la pose de 5 cavurnes a été réalisée au cimetière communal.

Il est donc nécessaire de définir un tarif.

Après réflexion, il est proposé que le prix soit identique à celui du columbarium.

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus.

## **7 - Demande subvention voirie : Département** (délibération n° 2026.04.17/07)

L'entretien de la voirie, estimé à environ 100 000 € par an est subventionné par le Conseil Départemental à hauteur de 15%.

Propositions de travaux pour 2026 :

- Rue du Champ de Foire (la petite rue près du PMU) 7.420€ HT

- Rue des Rochottes (du cimetière jusqu'au camping) : gravillonnage pour un montant de 19.800 € HT
- La voie communale impasse des Censeaux : gravillonnage pour un montant de 15.753 € HT
- Trottoir en enrobé de la rue de la République : de la place Masaryk au magasin PROXY pour 55.380 € HT

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus. Il est précisé que les pavés sont dangereux et il est demandé leur enlèvement.

**8 – O.N.F : Coupe bois 2026** (délibération n° 2026.04.17/08)

Cette opération est destinée pour la vente.

Entreprise : "Marnotte développement" devis : 15 622 € HT

Parcelles concernées : 3, 4, 6, 9,12,14,18,

Les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Informations et questions diverses :**

- Le projet d'acquisition de la maison Ragué est en cours.
- Vidéo protection, ajout de deux caméras rue de la république pour un montant de 20.000 €. Aucune subvention n'ayant été accordée, une nouvelle demande sera déposée en fin d'année.
- Subvention pour travaux : Maison Colette et ancienne perception, travaux menuiserie, toiture et peinture. Subvention de la région soit 12.000 € sur 48.000 € de travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

La secrétaire de séance  
Yasmine AKSU



Darney, le 17 avril 2026  
Le Maire,  
Yves DESVERNES

